

République de Guinée



**Allocution Conclusive de Monsieur Mamadou Taran DIALLO,
Ministre de la Citoyenneté et de l'Unité Nationale de la République
de Guinée au titre du troisième Examen Périodique Universel (EPU)
Guinée 2015 - 2020**

Genève, le 23 Janvier 2020

Allocution Conclusive de Monsieur Mamadou Taran DIALLO, Ministre de la Citoyenneté et de l'Unité Nationale de la République de Guinée au titre du troisième Examen Périodique Universel (EPU) Guinée 2015 – 2020 à Genève (Suisse), le 23/01/2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Etats Membres du Conseil des Droits de l'Homme,
Mesdames et Messieurs les Membres du Groupe de Travail,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais commencer mon propos par féliciter Madame la Vice-Présidente pour la sérénité avec laquelle elle a dirigé nos travaux.

Mes remerciements s'adressent aux membres de la troika Mauritanie, Danemark et Bulgarie pour la facilitation du processus et aux représentants des Etats Membres pour leur excellente appréciation du rapport EPU Guinée 2015 – 2020.

Toute ma gratitude à Madame la Haut – Commissaire aux droits de l'homme qui a bien voulu accorder une audience à la délégation guinéenne aux fins d'évaluer et de renforcer les excellentes relations de coopération entre le Haut Commissariat et la République de Guinée.

Monsieur le Président,

Les diverses et riches recommandations que nous avons enregistré avec beaucoup d'intérêt nous permettront de qualifier nos pratiques et d'enrichir notre législation dans le but de renforcer l'état des droits de l'homme en Guinée.

Ceci implique la consolidation des acquis, la mise en œuvre de nouvelles réformes, le respect de nos engagements internationaux au titre des conventions et instruments et la nécessaire et indispensable coopération avec les différentes institutions intervenant sur les questions de promotion et de protection des droits de l'homme.

Comme pour les droits civils et politiques, la République de Guinée sera présente au mois de février 2020 devant le comité sur les droits économiques, sociaux et culturels pour lesquels notre pays veut être un cas pilote.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Sollicitant votre meilleure compréhension, ma délégation a décidé d'adresser une réponse globale à l'ensemble des recommandations après une consultation au niveau interne des différents acteurs, à savoir les départements ministériels concernés, l'Assemblée Nationale et les Organisations de la Société Civile travaillant sur la thématique. Ainsi, a toujours été construit, de façon participative et transparente, le rapport EPU Guinée. Traduisant sa volonté politique, le Président de la République, le Professeur Alpha CONDE a décidé, depuis 2010, que la Guinée doit obligatoirement, régulièrement et efficacement se soumettre à l'Examen Périodique Universel (EPU). C'est cela qui nous donne l'exacte mesure de la

communauté internationale sur les avancées et défis de notre cher pays en matière de droits de l'homme.

Parmi les recommandations, il y a la lutte contre l'impunité pour les violations des droits de l'homme. C'est une forte et régulière préoccupation partagée du gouvernement qui s'investit activement, par des actes probants, pour la tenue, dans les meilleurs délais, du procès des massacres du stade du 28 septembre 2009.

Pour les cas de tuerie, le gouvernement en charge de la sécurité dans le pays condamne, d'abord les violences, s'incline humainement, pieusement devant la mémoire de toutes les victimes, adresse ses condoléances les plus émues à leurs familles et souhaite un prompt rétablissement aux blessés.

Puis, le gouvernement pour mettre un terme à ce cycle de violence injustifié et inacceptable renforce la tryptique de la prévention, de la détection et de la répression. Prévention par la sensibilisation, l'encadrement des manifestations ; la détection par la recherche des auteurs de tuerie et la répression par leur jugement et leur condamnation.

Enfin, la consigne aux forces de défense et de sécurité est nette et constante : assumer leur rôle et responsabilité de protection des citoyens, dans le strict respect des lois, des droits de l'homme et tout mettre en oeuvre pour rechercher et traduire devant les tribunaux les auteurs de tueries, de blessures de citoyens et de destructions de bien matériels.

Pour terminer, la République de Guinée sait compter sur le précieux soutien matériel, technique et financier du Haut Commissariat aux droits de l'homme, des différents pays et des Partenaires Techniques et Financiers pour la mise en oeuvre de ces dernières recommandations et de sa politique de promotion et protection des droits de l'homme.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

Genève, le 23 Janvier 2020

Pour la Mission

Le Ministre de la Citoyenneté et de l'Unité Nationale

Mamadou Taran DIALLO